

OBJET :

1^{ère} modification simplifiée du
 PLU - Délibération
 définissant les modalités de
 mise à disposition du public

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 24
- procurations : 9
- absents : 2
- ayant pris part au vote : 33

Date de la convocation : 29 Mars 2018

L'an deux mille dix huit, le 4 Avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Présents : Mmes et MM. MANDEMENT, DELAHAYE, SERE, ZARDO, DUBOSC, PEREZ, BAJEN, GERMA, SALVADOR, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, RAYNAUD, BENESSE, PELISSIE, BONNOT, PIQUEMAL, KISSI, MAZURAY, BEN BADDA, PARIS, LLORENS, LAFFORGUE, JOUANNE

✍ **Procurations :**

- ✍ Adeline ROUCHON à Irène DULON
- ✍ Jean-Sébastien BEDIEE à Nicole BENESSE
- ✍ Sylvie DENEFFLE à Monika BONNOT
- ✍ Patricia BARRET à Sylvie GERMA
- ✍ Virginie SARREY à Michel RUEDA
- ✍ Jean-Marc TERRISSE à Pascal BAJEN
- ✍ Catherine LANTERI à Jean-Claude LLORENS
- ✍ François MOISAND à Alain LAFFORGUE
- ✍ Laurent JAMMES à Serge JOUANNE

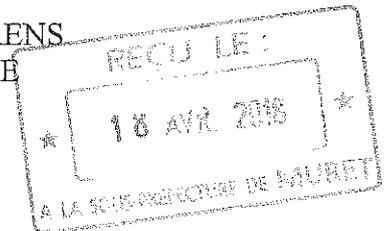
Absentes: Denise CONIL, Myriam CREDOT

Secrétaire : Elisabeth SERE

Par délibération du 15 Février 2018, le Conseil Municipal a prescrit la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification simplifiée a pour objet :

- l'instauration du périmètre de la ZACom majeure sur le périmètre de la ZAC Porte des Pyrénées,
- la levée et modification de certains emplacements réservés,
- l'adaptation du règlement de la zone UB du PLU, afin de permettre à certains projets d'ensemble de pouvoir s'adapter au tissu urbain existant tout en préservant le caractère de centralité de la zone.



En application de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée fera l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités suivantes :

- les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés au Service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret – 2, rue Saint Sernin - Muret, pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00) du lundi 24 mai 2018 à 9 h au lundi 25 juin à 17 h ;
- par ailleurs le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet de la Ville de Muret www.mairie-muret.fr

Les modalités de cette mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition :

- par une insertion dans la presse (la Dépêche du Midi),
- par un affichage dans les lieux suivants : CTMP, Hôtel de Ville, Mairies annexes, Service Urbanisme, Salle Satgé,
- par une insertion dans le site web de la Ville sur www.mairie-muret.fr

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 à 11 du Code de l'Urbanisme.

A l'issue de cette mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibèrera.

Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public. Par la suite il sera approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'entériner les modalités de mise à disposition du public du dossier concernant la **1ère modification simplifiée du PLU**.

L'exposé de son rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du 15 Février 2018 engageant la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu l'exposé des faits présentés,
- Approuve les modalités de mise à disposition du public définies ci-avant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

FAIT et DÉLIBÉRÉ en MAIRIE, les JOUR, MOIS et AN que dessus

Au REGISTRE sont les SIGNATURES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération

Date de publication pour affichage : (11 Avril 2018)

Le Maire,



André MANDEMENT

